

● (2215)

Dernièrement, j'ai écrit au ministre d'État chargé du Développement économique au sujet d'entreprises industrielles de la Nouvelle-Écosse dont les exportations éventuelles seraient élevées, entre autres la société Sydney Steel et la société Hawker Siddeley du Canada Ltée de Trenton, en Nouvelle-Écosse. Nous aimerions que notre Société pour l'expansion des exportations finance la fabrication de rails ou de matériel roulant qui seraient utiles aux pays du tiers monde et qui protégeraient les emplois de milliers de travailleurs de la Nouvelle-Écosse.

Je constate que mon temps de parole est presque écoulé.

Au lieu de cela, cependant, par l'intermédiaire d'une Société pour l'expansion des exportations qui pourrait être très utile et dont se sert un pays du tiers monde, on accorde la priorité à la construction d'un monument, financé jusqu'à un certain point par les contribuables canadiens à titre de subvention. Nous ne savons pas à quelles conditions. En fait, nous ne savons pas s'il s'agit d'un prêt à un taux d'intérêt peu élevé ou d'une somme d'argent qui ne nous sera jamais remboursée. A mon avis, aucun député à la Chambre, même pas mon honorable collègue d'en face qui défendra cette transaction avec compétence, ne croit vraiment que c'est à cette fin qu'on a créé la Société pour l'expansion des exportations, ni que c'est là la meilleure et la plus noble façon d'utiliser des crédits de ce genre, nonobstant les sentiments nationalistes et historiques qui animent le peuple algérien désireux de construire un monument. Je pense qu'il y a toutes sortes d'autres choses que nous pourrions construire d'abord.

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je suis ravie d'avoir l'occasion de donner quelques éclaircissements au député.

[Français]

En décembre la Société pour l'expansion des exportations a consenti un financement de 47.6 millions de dollars englobant 85 p. 100 de la valeur d'un contrat adjugé à Lavallin International pour la réalisation de la première étape d'un projet d'envergure en Algérie. Le contrat porte sur la conception, l'ingénierie, les services, la gestion des travaux de construction et la fourniture de biens et de services canadiens. Le tout, monsieur le président, pour 3,000 hommes-années d'emploi créé au Canada.

Le projet dont le premier objectif est de marquer le 20^e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie comporte la construction d'installations et ouvrages publics. En réalité, la construction du monument aux martyrs est exécutée dans le contexte d'un vaste projet d'aménagement englobant la construction d'établissements publics tels que musées, boutiques et autres. Le financement accordé à ce projet fait partie d'une marge de crédit de 1.2 milliard de dollars établie en 1980 entre la Société pour l'expansion des exportations et la Banque algérienne de développement. Par conséquent, le financement de ce projet est normal pour la fourniture de biens et services canadiens, et il ressemble au genre de financement à l'exportation consenti par la SEE aux autres pays.

Il s'agit d'un financement pur et simple, et non pas de subvention ou d'aide. En outre, les négociations commerciales se poursuivent entre Lavallin et les autorités algériennes au sujet d'une autre affaire possible pour la fourniture de biens et services dans le cadre de ce même projet. Cependant, il ne convient

L'ajournement

pas à ce moment-ci de faire des observations sur les caractéristiques de cette transaction éventuelle tant que les pourparlers avec les clients étrangers ne seront pas terminés. Les députés se rendront compte que sur le plan des négociations, la dynamique et la sensibilité d'un client nous empêchent de parler de cette affaire aujourd'hui avant que ne soient conclus les arrangements commerciaux et financiers. Tous arrangements supplémentaires seraient assujettis aux mêmes modalités que le contrat précédent. Toutefois, conformément à la politique bien établie concernant le financement à l'exportation, on ne divulgue jamais les taux d'intérêt sur aucune affaire, étant donné que ces taux sont négociés pour chaque contrat, et que leur divulgation pourrait compromettre les transactions futures. Je tiens donc à répéter qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle approche s'appliquant seulement à l'Algérie mais de l'application de la politique habituelle de la SEE.

[Traduction]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—L'ADMINISTRATION DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Ce soir, monsieur l'Orateur, j'aimerais approfondir une question que j'ai soulevée aujourd'hui à la Chambre. Malheureusement, le ministre des Transports (M. Pepin) n'est pas là et ne sera pas en mesure de commenter mes propos. C'est dommage, car elle porte sur le troisième et dernier rapport que l'honorable juge Dubin a consacré à la sécurité aérienne au Canada, ainsi qu'à l'ensemble des quelque 247 recommandations fort justifiées qu'il a formulées quant aux moyens à mettre en œuvre pour accroître la sécurité de tout notre système de transport aérien au Canada.

● (2220)

Le rapport fait ressortir trois conditions essentielles à la mise en œuvre des recommandations du juge Dubin. Tout d'abord, réorganiser le ministère; ensuite, élaborer des lois propres à donner suite aux recommandations proposées; et enfin, prévoir des engagements financiers pour appliquer efficacement ces recommandations.

La première condition porte sur la réorganisation du ministère. Ce qu'il faudrait en l'occurrence, c'est un document de travail qui permette à ceux qui œuvrent au sein du système de comprendre l'orientation et les engagements du gouvernement. Il y a aussi la question du bureau de la sécurité aérienne, de sa structure et de son fonctionnement, ainsi que de ses rapports avec les autres organismes fédéraux et les autorités provinciales, y compris les coroners et les commissions d'indemnisation des accidents du travail qui, l'Administration canadienne des transports aériens s'étant soustraite à ses responsabilités, se trouvent mêlés à la question de la sécurité aérienne. Il y a aussi la question de la direction chargée d'appliquer la loi, de sa structure et de son fonctionnement.

Le Canada a eu des lois assez efficaces et des gens passablement dévoués dans ce domaine. Mais à cause de problèmes et d'un manque de détermination dans la mise en application de ces lois, notre système s'est effondré au point où le gouvernement de l'époque et la population ont commencé à se préoccuper sérieusement de la sécurité aérienne et du renforcement des services d'exécution. Si on avait manifesté plus de rigueur aux échelons supérieurs, nous n'aurions probablement pas eu affaire à un problème aussi généralisé.

Un aspect essentiel de la réorganisation consistera à confier les activités de recherches et de sauvetage au ministère des